

Note de lecture du livre de Tony Ferri  
***Libre et condamné. La détention en milieu ouvert en question,***  
Paris, Éditions Libre et Solidaire, 2019.

Par René Biella, citoyen, lecteur infatigable et conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation  
retraité

Après notamment et récemment *Pouvoir et politique pénale. De la prison à la surveillance électronique* (2016), *La surveillance électronique pénale. Son statut, sons sens, ses effets* (2017) et *Abolir la prison. L'indispensable réforme pénale* (2018), Tony Ferri fait maintenant paraître un livre audacieux, et très complémentaire des précédents : *Libre et condamné. La détention en milieu ouvert en question*.

Il est frappant de remarquer que ce nouvel ouvrage s'inscrit, avec beaucoup de cohérence, dans le sillage de ses publications antérieures, dans l'exacte mesure où son geste fondamental consiste, à partir d'une description progressive, didactique et honnête des modalités actuelles relatives à l'organisation et au fonctionnement des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) du *milieu ouvert*, à montrer la pertinence et l'efficacité des prises en charge des condamnés à l'extérieur même des prisons. En présentant les traits saillants de la manière dont sont suivies aujourd'hui les personnes condamnées hors les enceintes des établissements pénitentiaires, l'auteur défend l'accompagnement de ces personnes dans la vie libre, et appelle au développement des sanctions pénales *indépendamment de l'institution carcérale*. Ce faisant, il pointe la pauvreté, la déconnexion et les absurdités d'un certain nombre d'études universitaires qui portent sur le fonctionnement des SPIP du milieu ouvert, et qui s'articulent à une intention de dénigrement systématique de ces services : comme l'indique en effet Tony Ferri, « à les lire, on serait presque tenté de croire ou d'en déduire que le circuit de la détention *stricto sensu* offre plus de perspectives et d'avenir pour les condamnés » (*ibid.*, p. 191). A cet égard, il est utile de percevoir que les assauts fades et répétés, lancés ici ou là, par certains chercheurs « hors-sol », contre l'existence des SPIP du milieu ouvert, contre l'activité multiforme des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation qui œuvrent à l'accompagnement des condamnés et à la bonne exécution des mesures pénales hors les murs, servent d'autant moins la cause d'une justice post-sentencielle enfin débarrassée des réalités carcérales que leurs signataires :

- 1° ne connaissent aucunement le milieu professionnel des SPIP, non pas seulement au regard de ses textes fondateurs, mais dans son histoire, sa chair, sa contextualité ou sa pâte existentielle ;
- 2° n'accèdent pas à l'intimité des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) dans le cadre d'un contact régulier, quotidien et naturel visant à les soutenir dans un projet de sortie hors des parcours de la délinquance ;
- 3° se copient les uns sur les autres, comparablement à un disque rayé qui passerait de main en main ;
- 4° ne proposent jamais de solution de rechange à leurs critiques qui tournent singulièrement à vide ;
- 5° laissent croire, par voie de conséquence et à tort, que le milieu fermé grandirait à force d'être décuplé.

Bref, à vouloir sempiternellement ruiner la part féconde des mesures pénales du milieu ouvert, sans en connaître au demeurant les tenants et les aboutissants concrets, le risque est grand qu'il en résulte, encore et toujours, des effets de multiplication des prisons, de surpopulation carcérale, de paupérisation des populations, de récurrence. Et interrogeons-nous avec intégrité : dans le fond, à quoi pourraient bien être utiles ces écrits universitaires, quoique consternants, sinon à la tentative que font leurs auteurs de se donner, de manière évidemment inavouable ou souterraine, une renommée plus personnelle, au grand dam d'un projet d'enrichissement des SPIP du milieu ouvert et du futur des condamnés eux-mêmes ?

L'avantage de ces questionnements et de ces rappels ne tient pas seulement dans la formulation, en filigrane, d'une déception qu'une criminologie positive et efficace, éventuellement interdisciplinaire, émerge enfin, en France, et serve enfin les intérêts tant de la société civile que des condamnés, mais aussi dans la mise en relief, *a contrario*, de la réussite des pratiques des SPIP du milieu ouvert lorsque celles-ci sont bien comprises, intégrées, appropriées dans la diversité de leurs dimensions concrètes.

Selon la méthode dialectique, si Tony Ferri part, dans ce livre, de ce constat et d'exemples emblématiques de l'indigence des sciences humaines françaises appliquées à la criminologie en général et à la sphère de l'application des peines en particulier, il montre, pour ainsi dire, l'envers du décor, rebondit sur des accusations illégitimes et inutiles, expose la complexité positive des mille facettes ou ressorts de l'activité des SPIP du milieu ouvert, propose des voies de renforcement ou d'émancipation de l'accompagnement dans la vie libre, promeut, au bout du compte, une culture expertale de terrain relative à l'exercice de l'insertion et de la probation en dehors des établissements pénitentiaires.

Sans donc avoir la prétention de définir les propriétés inhérentes des SPIP du milieu ouvert, sans même basculer dans l'illusion qu'il soit possible d'établir sa « nature » ne serait-ce que compte tenu des mutations en cours, *Libre et condamné* découvre tout un pan méconnu de l'incontestable richesse du champ de l'insertion et de la probation du milieu ouvert. Tant et si bien que ses analyses livrent un verdict différent, et sans appel, et invitent à une sorte d'éveil à la conscientisation : s'il y a un défi que les SPIP du milieu ouvert doivent en revanche relever, c'est sans doute celui visant à mettre un coup de frein, avec intelligence et pédagogie, à la tendance du système pénal contemporain qui les pousse asymptotiquement à exporter et à adapter les mécanismes de la réalité carcérale jusques et y compris les suivis dans la vie libre – mouvement qui les incite donc à voir dans la forme carcérale l'alpha et l'oméga des prises en charge même à l'extérieur des prisons, et à considérer, dès lors, la détention comme le modèle des rouages méthodologiques et pratiques propres à l'ensemble de l'exécution des sentences judiciaires, quand bien même celles-ci ne s'établiraient pas sur le principe d'une mise sous écrou.

Car, tout à l'inverse de cette tendance pantopique<sup>1</sup> qui, pour nébuleuse qu'elle puisse paraître, n'en est pas moins réelle et gagne à être rendue perceptible, force est de reconnaître, selon Tony Ferri, les précieux avantages et les promesses d'efficacité que constituent en fait « le développement des procédures d'accompagnement, l'instauration de techniques ou de méthodologies complémentaires de prises en charge, l'apport de nouveaux moyens humains ou financiers adaptés, au profit du milieu ouvert », dès l'instant où ils « sont de nature à renforcer sérieusement le projet d'abolition des prisons, par la prévention de la récidive et la réinsertion, et à enrichir la diversité des pratiques professionnelles performantes, crédibles et utiles » (*ibid.*, p. 194-195).

Autant dire que, au-delà de ses motifs très concrets qui le ponctuent, ce livre se donne comme un authentique manifeste en faveur de la défense d'un régime d'accompagnement pénal désormais affranchi de ses attaches carcérales, autonome dans sa structuration et garantissant la resocialisation, source de paix civile.

René Biella.

---

<sup>1</sup> Tony Ferri définit la notion de pantopie, dans l'ordre judiciaire, comme « le processus par lequel un phénomène ou un état tend à déborder le cadre spatial pour lequel il était initialement conçu ou fait. [...] Elle reflète la tendance à l'élargissement des espaces carcéraux, voire pénaux, aux territoires de la société civile », dans *Pouvoir et politique pénale. De la prison à la surveillance électronique*, Paris, Libre et Solidaire, 2016, p. 12. Cette notion peut être utilement rattachée, sans s'y réduire, au concept d'hypersurveillance que Tony Ferri a forgé dans ses travaux de Doctorat en philosophie (2007-2011) : *Le Système de la peine. Du châtimement à l'hypersurveillance*, Université de Paris-8 / Saint-Denis : <https://www.theses.fr/165418281>